



LIGUE D'AÏKIDO DES PAYS DE LA LOIRE FFAAA

COMPTE-RENDU DU SEMINAIRE du COMITE DIRECTEUR (Points de fonctionnement) Du dimanche 07 septembre 2025 en visio.

Participants.es:

ROUSSAY Laurent, BOISARD Guy, DOSSOU Basile, DUMONT Jonathan, EMANUELE Pierre, PORTIER Stéphane, PREVOST Yann, VALSER Élise.

Invité:

CEVENINSKI Christian.

Absentes Excusées:

CHEDORGE Laurence, SAMSON Nathalie.

Absents.es Non Excusés.es: Néant.

Rédaction du compte rendu: Stéphane PORTIER

Ouverture de la séance: 18h00

ORDRE du JOUR :

1- Point de fonctionnement :

1A- Nombre réunions du Comité Directeur annuelles minimum.

1B- Présences ou démissionnaire implicite.

2- Intégrité vis à vis du statut de la ligue.

3- Proposition de Candidatures paritaires avant 01/01/2027.

En préambule, l'ordre du jour a été rappelé par Laurent Roussay, Président.

Laurent Roussay remercie les membres du CD présents, ainsi que Christian Ceveninski, qui se sont rendus disponibles.

Une question a été soulevée par Christian Ceveninsky.

Nous devrions avoir au sein du Comité Directeur un membre de l'Aïkibudo et un membre du Wanomichi.

1- Point de fonctionnement :

1A- Nombre réunions Comité Directeur annuelles minimum :

Laurent invoque l'article 21 - Fonctionnement des Statuts type de la Ligue Régionale des Pays de la Loire :

« Le comité directeur de Ligue se réunit au moins trois fois au cours de l'exercice, et chaque fois qu'il est convoqué par son/sa président-e ou sur la demande du tiers de ses membres.

La présence de la moitié des membres du comité directeur est nécessaire à la validité des délibérations.

Les votes par procuration ou par correspondance ne sont pas admis.

Il est tenu procès-verbal des séances, signé par le/la président-e et le/la secrétaire général-e.

Tout membre du comité absent à trois séances consécutives et n'ayant pas fourni d'excuses valables, pourra être considéré comme démissionnaire par le comité directeur de Ligue. »

Ces précisions sont également apportées par Christian Ceveninski.

1B- Présences ou démissionnaire implicite :

Laurent précise 3 présences ou démissionnaires implicites.

Laurent précise et clarifie avec Christian Ceveninski certains points extraits de l'article 18 - *Éligibilité des Statuts type de la Ligue Régionale des Pays de la Loire*:

« Ne peuvent être élues au comité directeur les personnes :

- faisant l'objet d'une incapacité d'exercer au sein de la Fédération une activité bénévole relative à l'honorabilité,
- recevant une rétribution directe ou indirecte quelle que soit sa forme, en contrepartie d'activités exercées à tous les niveaux de la Fédération.

Les membres du comité directeur ne peuvent recevoir aucune rétribution pour les fonctions administratives qui leur sont confiées dans le cadre du comité directeur ou pour des actions décidées par celui-ci, exception faite de remboursements de frais engagés pour la ligue sur justificatif.

Afin de garantir la diversité de la représentation, il ne peut y avoir plus de deux candidat-e-s qui soient licencié-e-s dans une même association ou deux membres de la même famille.

En cas de cumul de mandats, l'intéressé-e doit démissionner de l'un d'eux dans un délai d'un mois. »

Laurent invoque la fonction de juge rémunéré incompatible l'élection au Comité Directeur.

Basile Dossou précise son implication en tant que Membre du Comité Directeur et Responsable de l'organisation des examens. Le Comité Directeur ayant 3 membres du même club de St Ouen des Toits (53), Basile Dossou propose son retrait et de garder sa mission d'organisateur des examens. Ce qui ramène à 2 membres du même Club (Pierre Emanuele et Stéphane Portier). Stéphane Portier a aussi proposé de se retirer au vu de l'ancienneté et de l'engagement De Basile Dossou et Pierre Emanuele.

2- Intégrité vis à vis du statut de la ligue.

Examen de Laurent + avis de Christian Ceveninski :

Laurent, précise et clarifie avec Christian Ceveninski certains points extraits de l'article 18 - *Éligibilité des Statuts type de la Ligue Régionale des Pays de la Loire*:

« Ne peuvent être élues au comité directeur les personnes :

- faisant l'objet d'une incapacité d'exercer au sein de la Fédération une activité bénévole relative à l'honorabilité. »

Laurent précise qu'une demande d'honorabilité auprès de la FFAAA pour Yann Prevost et Stéphane Portier est en cours.

Elle garantit que la personne n'a pas de condamnation inscrite sur un casier judiciaire ou sur le fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et violentes (FIJAISV)

Christian Ceveninski précise que le dispositif repose sur la transmission par les Fédérations des données permettant aux services de l'état de procéder à des contrôles.

3- Proposition de Candidature paritaires avant 01/01/2027 :

Laurent invoque un Comité Directeur non paritaire.

Laurent souhaite favoriser la place des femmes au sein de la Ligue dès que possible pour un équilibre en 2028.

Dans le cadre de la loi sur la démocratisation du sport et son volet sur la parité, les instances dirigeantes régionales devront être paritaires à partir de 2028.

Christian Ceveninski propose également de se préparer dès maintenant ou 2027 pour être prêt en 2028.

Afin de préparer cette parité, Christian, a invoqué de la mise en place de commissions (à définir) impliquant des Femmes. Leur investissement dans la Ligue pourront les amener à intégrer le Comité Directeur.

Basile Dossou propose également d'intégrer des Femmes en doublon sur les missions existantes. Par exemple l'organisation des examens. Basile étant seul à organiser ces examens.

Fin de la séance en Visio : 19H45

Fait le 08 septembre 2025,

**Laurent ROUSSAY,
Président du Comité Directeur.**

Signature

**Stéphane PORTIER,
Secrétaire du Comité Directeur.**

Signature